

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE 2018\_038**

**Séance du jeudi 22 mars 2018**

**Membres en exercice : 29**

Date de la convocation: 19/03/2018

**Présents : 19**

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 20**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Secrétaire de  
séance: François  
FOLCHER**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

**Représentés:** Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

**Excusés:** Matthias CORNEVAUX

**Absents:** François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

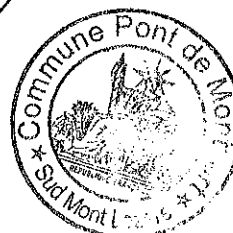
**Objet: Modification schéma d'assainissement - DE\_2018\_038**

Le Schéma d'assainissement de la commune déléguée de Fraissinet de Lozère adoptée en conseil municipal de Fraissinet de Lozère le 16 décembre 2009 prévoyait pour le village de la Brousse (voir schéma joint) le classement provisoire de l'ensemble du village en Assainissement Non Collectif mais au vu du constat que 80% des effluents de la partie agglomérée (centre Bourg) se rejetaient dans un «arjal» commun eaux pluviales, eaux usées, sans traitement avec en sus des rejets d'écurie agricoles, le schéma préconisait que la commune réalise rapidement un réseau séparatif d'eaux usées et une station d'épuration donc le coût, l'emplacement et le réseau a été étudié dans le schéma, et modifie le schéma en ce sens.

La Commune nouvelle du Pont de Montvert Sud Mont Lozère réalise l'enfouissement des réseaux secs et de très haut débit dans le village et dans cette opération décide d'engager la réalisation d'un réseau d'eaux usées et la station d'épuration prévue au Schéma.

La Commune nouvelle du Pont de Montvert Sud Mont Lozère adopte la modification du schéma en passant la zone agglomérée UAA de la Brousse en Assainissement Collectif. Le reste du Village reste en zone d'Assainissement Non Collectif.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2018 048-200057694-20180322-DE 2018_038-DE